

MAIRIE
DE
SAINT ALEXANDRE
30130

Liberté-Egalité-Fraternité

Téléphone : 04 66 39 18 63

Télécopie : 04 66 39 33 48

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de SAINT ALEXANDRE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRÊTE

Article 1er : Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir du
1- NAJAR Jean-Marie	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe, 6 ^{ème} échelon, 1 an 3 mois 16 jours	1 ^{er} novembre 2022

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le Secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Président du centre de gestion,

- Comptable de la collectivité,

A Saint Alexandre, le 17/11/2022

LE MAIRE,

Jacques BERTOLINI



Le Maire,

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 18/11/2022

Signature de l'agent :